



BOISSETTES, le 20 juin 2016

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 20 mai 2016 à 20H**

L'an deux mil seize, le vingt mai à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**,  
M. Jean-Paul ANGLADE, M. Xavier DARAS, M. Philippe BARRAULT **Adjoints**,  
MME Franceline ADT-GUILBERT, M. Thierry SEGURA, M. Bernard-Yves FOURNIER **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS REPRESENTES**

MME Fabienne CHAILLOT représentée par M. Bernard FABRE, M. Philippe CASSARD représenté par M. Bernard-Yves FOURNIER, MME Fabienne COLIN-FAURE représentée par MME Franceline ADT- GUILBERT, MME Florence DECHELLE représentée par M Jean-Paul ANGLADE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

**Délibérations :**

- **transfert de la compétence gaz/ SDESM.**

Le maire rappelle que la commune de BOISSETTES est adhérente au SDESM et que les statuts du SDESM comportent la distribution publique de gaz en compétence à la carte ;  
Considérant l'expertise du SDESM dans le domaine du contrôle du concessionnaire et de la cartographie des réseaux secs et l'efficacité de la mutualisation de l'exercice de cette compétence et qu'il est de l'intérêt de la commune de transférer cette compétence au SDESM afin de bénéficier de cette expertise ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence de distribution publique de gaz au SDESM

- **Extension du périmètre CAMVS : Accord sur l'arrêté de projet de périmètre du 25/04/2016.**

Le maire rappelle l'arrêté n° 2016/DRCL/BCCCL/n°36 du 25 avril 2016 du Préfet de Seine-et-Marne portant projet d'extension de périmètre de la communauté d'agglomération « Melun Val de Seine » aux communes de Limoges-Fourches, Lissy, Maincy et Villiers en Bière ;

Considérant que les périmètres de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et des communes de Lissy, Limoges Fourche, Maincy et Villiers en Bière relèvent du même bassin de vie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre résultant de l'arrêté du Préfet de Seine et Marne du 25/04/2016.

- **Schéma de mutualisation de la CAMVS.**

Le maire rappelle la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le Président de chaque EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux des communs membres,

Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat,

Considérant que le projet de schéma de mutualisation présenté par Monsieur le Président de la CAMVS, doit être soumis à l'avis des conseils municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour 2016-2020 et rappelle qu'un état d'avancement dudit schéma sera établi lors de chaque débat d'orientation budgétaire annuel, ou à défaut, lors du vote du budget et que ce document pourra faire l'objet d'avenants en fonction de l'évolution des pratiques de mutualisation entre les communes et la communauté.

- **Demande de subvention au titre de la "réserve parlementaire 2017".**

Le Maire décrit à l'assemblée la nécessité de disposer pour la commune d'un local dédié aux Associations ; pour ce faire il présente le projet d'aménagement du préau existant sur le Parc en enlevant le container vétuste, en clôturant l'espace par quatre murs, en aménageant l'intérieur du local ainsi obtenu (point d'eau, toilettes PMR ...). Ce local permettra notamment aux membres du Club de Boules, du Club de Tennis et plus largement à l'Association Sports et Loisir de disposer d'un espace sécurisé et convivial.

Le montant du projet d'aménagement s'élève à 57 464 € HT, soit 68 956,80 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet d'aménagement du local des Associations, autorise le lancement des consultations d'entreprises conformément au code des

Marchés Publics, M. le maire étant autorisé à signer tous les marchés nécessaires et sollicite toutes les subventions auxquelles la commune peut prétendre au titre de la réalisation de ce projet communal et notamment les subventions au titre de la réserve parlementaire 2017.

**Questions diverses :**

- Information sur le vol du tracteur que nous venions d'acquérir : problème avec les assurances
- Débat sur le changement éventuel de localisation des conteneurs à verre : projet suivi par P Cassard
- Information sur la mise en place d'une commission de travail au niveau de la CAMVS sur la modernisation de la collecte et notamment sur l'élargissement de la période d'enlèvement des déchets verts : commission animée par T Segura
- Information sur la vente en-cours du terrain les Rotisseries : la conclusion de la vente est conditionnée à la finalisation du PLU

**Date des prochains CM**

- 1er juillet
- 9 septembre
- 4 novembre

**Prochain Conseil municipal Vendredi 1 juillet 2016 à 20 heures**

**Le Maire,**

**Les Adjoints,**

**Les Conseillers,**